

Objet, le

HONORAIRES DE NEGOCIATION **(TVA COMPRISE)**

. De	0	à	30 000 €	:	3 000 €
. De	30 001 €	à	50 000 €	:	4 000 €
. De	50 001 €	à	100 000 €	:	6 000 €
. De	100 001 €	à	150 000 €	:	8 000 €
. De	150 001 €	à	200 000 €	:	10 000 €
. De	200 001 €	à	250 000 €	:	12 000 €
. De	250 001 €	à	300 000 €	:	15 000 €
.	à partir de 300 001 €			:	+ 5%

Barème applicable à compter du 01.09.2017



**HONORAIRES T.T.C
LOCATION - GERANCE**

<u>1 - Locations vides ou meublées à usage d'habitation</u>	½ loyer mensuel locataire et propriétaire
<u>2 - Locations commerciales ou professionnelles sur un loyer annuel</u>	20% HT du loyer annuel HT
Rédaction du bail	600 €
Forfait minimum	1 000 €
<u>3 - Gérance</u>	
* Encasement des loyers d'habitation ou commerciaux	7,20 %
* Frais de dresse réactualisation tous les ans	forfait
* Frais de travaux	7,20 %
<u>4 - Honoraires de négociation de location</u>	½ loyer mensuel (minimum 150 €)
<u>5 - Renouvellement de bail</u>	150 €
<u>6 - Garantie des loyers</u>	4,68 %
<u>7 - Recherche de locataire avec établissement bail, état des lieux, sans gérance</u>	un mois de loyer

Les taux et tarifs ci-dessus sont calculés TTC, compte tenu d'un taux de TVA de 20 %.